

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AR\_2023\_4897\_CC**

**TRAVAUX : TERRASSEMENT ET  
RACCORDEMENT ELECTRIQUE ENEDIS**

**DU 11 AU 15 DÉCEMBRE 2023**

**DE 8H À 17H**

**PARKING DE LA TRINITÉ**

**SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE**

**DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,  
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,  
Vu l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, complété par l'arrêté n° AR\_2023\_0211\_CC du 17 janvier 2023,  
VU la demande de BOUYGUES pour le compte de ENEDIS en date du 24 Novembre 2023,  
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ**  
**DU 11 DÉCEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2023**  
**DE 8H À 17H**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> – PARKING DE LA TRINITÉ**

**L'accès au parking sera interdit, le temps des travaux.**

**Autorise l'accès pour les véhicules de service, pompiers, police, cérémonie d'église uniquement par la rue Noël.**

**Le stationnement de tous les véhicules est interdit, considéré comme gênant et réservé à la Sté BOUYGUES, au droit des travaux, le temps des travaux.**

*Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).*

N° SIRET entreprise : 775 664 873 01 564

**ARTICLE 2** – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

**ARTICLE 3** – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté BOUYGUES (ZA Armanville 50700 VALOGNES), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6** – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 24 novembre 2023,

**Pour le Maire et par délégation**  
**Le Maire adjoint,**

**Pierre-François LEJEUNE**



STATIONNEMENT INTERDIT POUR TERRASSEMENT  
ET UN RACCORDEMENT ELECTRIQUE ENEDIS B.N.G  
AINSI QU'EA CIRCULATION INTERDITE.

Cherbourg-en-Cotentin, Normandie  
Google Street View

avr. 2011

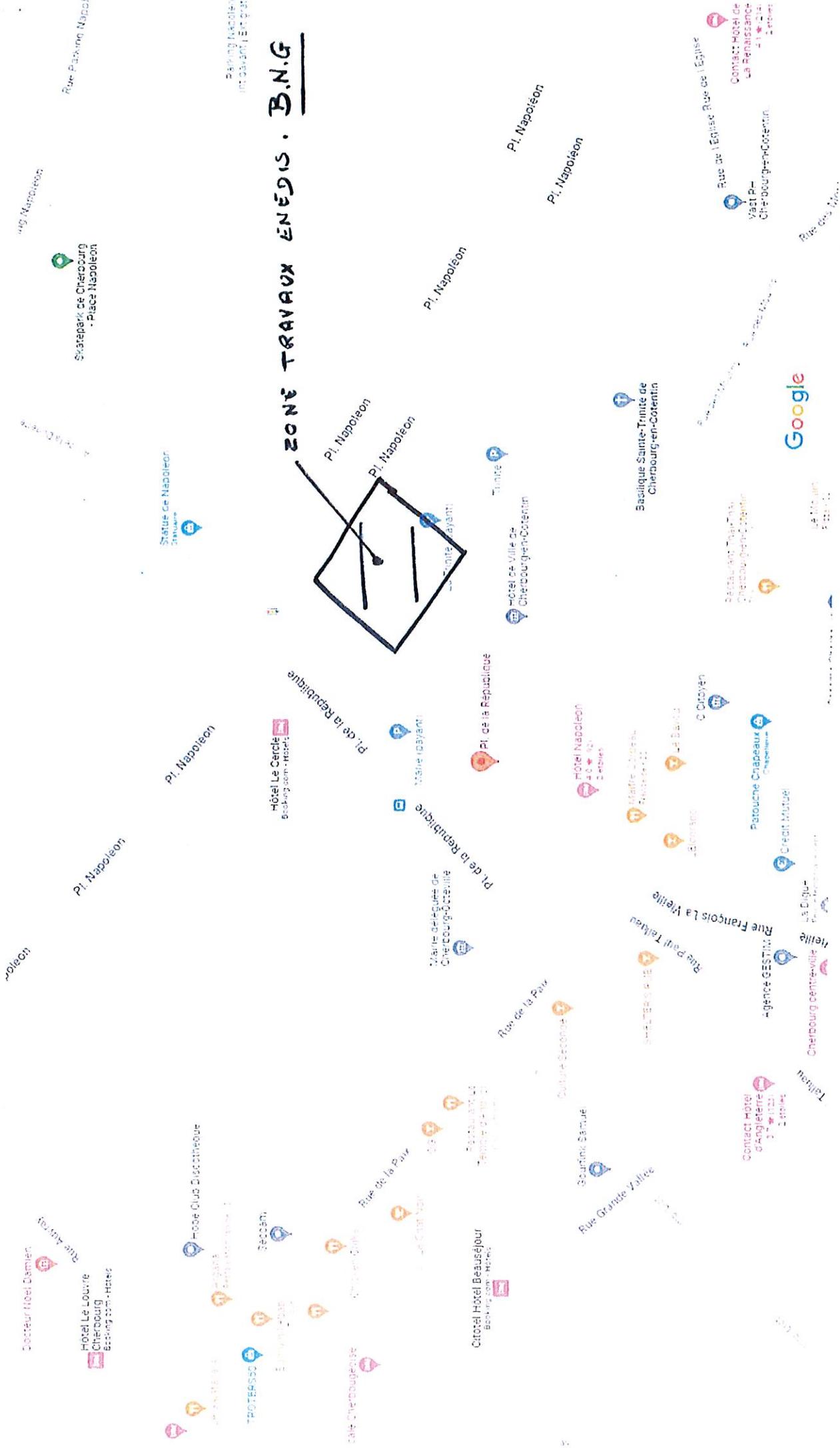
Voir plus de dates



STATIONNEMENT  
INTERDIT POUR 12 PLACES  
DANS LA ZONE DES  
TRAVAUX.

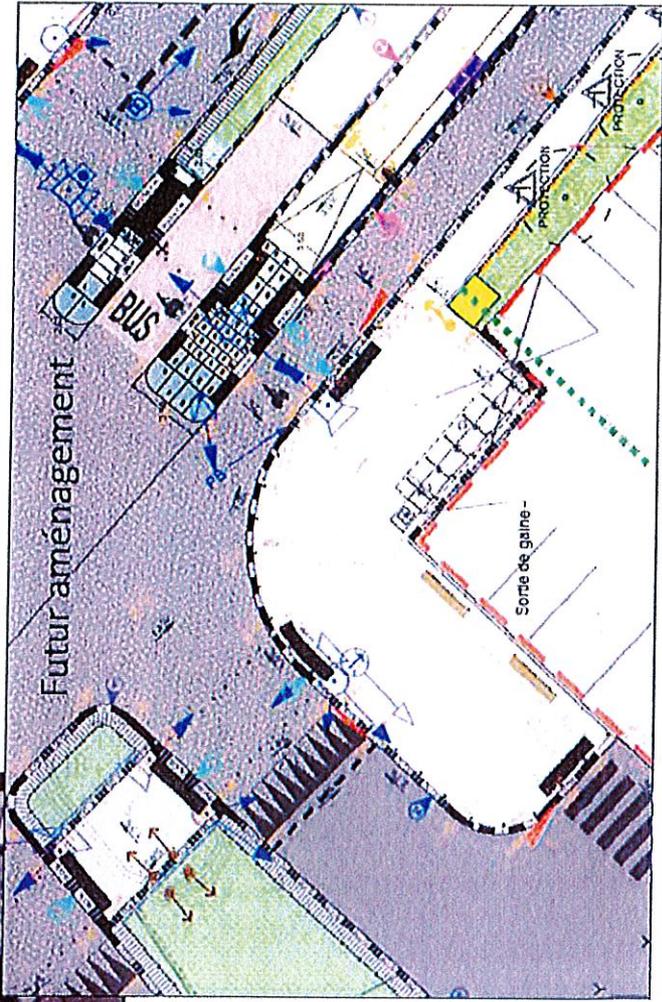
STATIONNEMENT INTERDIT  
POUR LES 6 PLACES  
Y COMPRIS I.M.R

Google



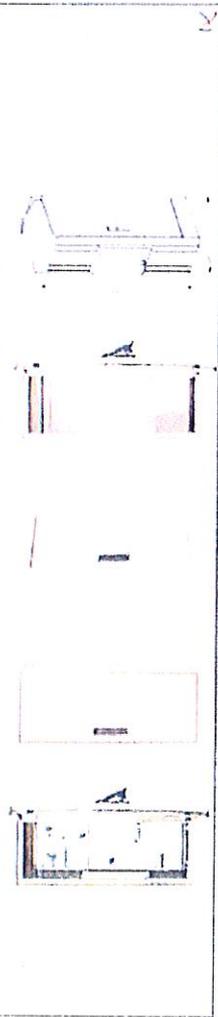


Réalisation d'une tangente 150/35 + Pose de 30m de 4x35hn + raccordement du câble dans le CIBE de l'armoire SEIFFEL fournie par le client posée dans l'espace vert + pose linky et disj MONO Puissance demandée 4,2kva



Exemple Armoire type Bermudes de Seiffel - Dimensions : 285\*430\*1000

Avantage de ces « petites armoires / coffrets » : permet de mutualiser, dans un même ensemble, le point de livraison Enedis et le tableau de distribution BT vers les équipements -> Permettrait d'harmoniser la conception sur toutes les stations





Réalisation d'une tangente 150/35 + Pose de  
30m de 4x35hn + raccordement du câble dans  
le CIBE de l'armoire SEIFFEL fournie par le  
client

client

22328426

DE CHANTIER

BT 100/AL

BT 100/AL NM DETECTEE 03/11/2010

Latitude 49.6425 - 1.625 Degres  
XY 965977-6939033 Mètres  
1:189

